

# CONCOURS VIDÉO et PHOTO FRAPNA LOIRE

[www.frapna-loire.org/concours.html](http://www.frapna-loire.org/concours.html)



## dans l'agglomération stéphanoise

## Règlement



du 1er avril au 30 septembre 2015

**LES PESTICIDES AU JARDIN,  
C'EST PAS BIEN !**

**nombreux lots**

**Article 1 :** La FRAPNA Loire organise un concours à destination des particuliers et des structures disposant d'un jardin « bio » du 01/04/2015 au 30/09/2015.

**Article 2 :** Ce concours est ouvert à toute personne ou structure (établissement scolaire, centre de loisirs, jardin partager, maraîcher) disposant d'un jardin bio situé dans l'agglomération stéphanoise.

**Article 3 :** Les objectifs de ce concours sont :

- Sensibiliser le grand public à la réduction des phytosanitaires en mettant en avant ceux qui pratiquent le jardinage biologique,
- Recenser les jardins biologiques de la ville de Saint-Etienne et de l'agglomération stéphanoise.

**Article 4 :** Pour participer à ce concours, il est nécessaire de remplir votre bulletin d'inscription et de poster votre vidéo ou votre photo **avant le 30/09/2015 sur le site [www.loireenvert.fr/concours-jardins](http://www.loireenvert.fr/concours-jardins).**

**Article 5 :** Vous devez poster votre photo ou votre vidéo pour présenter votre jardin biologique, une technique de jardinage biologique, une association de plantes, ou votre refuge à insectes. La vidéo peut être technique ou humoristique (décalée) et permettre de promouvoir le jardinage biologique. Il s'agit d'un programme de science participative à visée éducative.

**Important : il n'est accepté qu'une photo ou une vidéo par participant.**

**Votre jardin doit-être situé dans l'une des communes de l'agglomération stéphanoise :** Andrézieux- Bouthéon, Çaloire, Cellieu, Chagnon, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, Firminy, Fontanès, Fraisses, Genilac, La Fouillouse, La Grand' Croix, La Ricamarie, La Talaudière, La Terrasse-sur-Dorlay, La Tour-en-Jarez, La Valla-en-Gier, Le Chambon-Feugerolles, L'Etrat, L'Horme, Lorette, Marcenod, Pavezin, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Etienne, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Sorbiers, Tartaras, Unieux, Valfleury, Villars.

**Article 6 :** Le concours distingue **deux catégories** :

- **Catégorie 1** : Particulier ayant un jardin ou un jardinet.

- **Catégorie 2** : Établissement scolaire ou toute structure disposant d'un jardin bio, professionnel (maraîchers labellisés en agriculture biologique) ou non (jardin partagé).

**Article 7 : Inscription**

Vous devez remplir le formulaire d'inscription précisant le lien YouTube ou DailyMotion ainsi que vos coordonnées et l'adresse de votre jardin sur :

- [www.loireenvert.fr/concours-jardins](http://www.loireenvert.fr/concours-jardins)

- ou par courrier à FRAPNA Loire, Maison de la Nature, 11 rue René Cassin, 42100 SAINT-ETIENNE

- ou par e-mail : [animation-loire@frapna.org](mailto:animation-loire@frapna.org)

**Article 8 :** Le participant devra réaliser une photo ou une vidéo d'une durée de 30 secondes à une minute, sur le thème du jardinage biologique et du zéro pesticide. La photographie peut être prise par tout appareil permettant la prise de photos. Le recours à un filtre pour un rendu artistique est autorisé. La résolution de la photographie doit être suffisante pour une utilisation en ligne.

La vidéo peut être tournée avec un appareil photo, un téléphone portable ou une caméra numérique. Elle peut être montée à l'aide du téléphone ou avec tout logiciel de montage. Les vidéos non montées sont aussi acceptées. La vidéo créée par le participant doit être une création personnelle (le participant doit être titulaire des droits d'exploitation de la vidéo avec laquelle il participe au concours) et est invité à respecter les conseils suivants pour créer sa vidéo :

- Formats MP4 (H264), MOV, WMV, AVI

- Résolution 16/9 : 1280 x 720 pixels par ligne ou 1920 x 1080 pixels par ligne

- 25 images par seconde (frametape ou fps).

Ensuite, vous n'avez qu'à poster sur YouTube ou DailyMotion votre vidéo, d'une durée de 30 secondes à une minute.

Pendant toute la durée du concours vous pourrez visionner les différentes créations sur :

[www.youtube.com/user/FRAPNA42](http://www.youtube.com/user/FRAPNA42) et [www.dailymotion.com/frapna\\_loire](http://www.dailymotion.com/frapna_loire).

**Article 9 : Remise des prix**

La remise des prix aura lieu le samedi 3 octobre 2015 lors de la 7e journée Santé-Environnement à Saint-Etienne.

**Article 10 :** Le concours pourra faire l'objet d'opérations de communications multimédia. Les participants autorisent par avance la visibilité de leur photographie sur : [prnterest.com/frapna42](http://prnterest.com/frapna42) et de leur vidéo sur : [www.youtube.com/user/FRAPNA42](http://www.youtube.com/user/FRAPNA42) et [www.dailymotion.com/frapna\\_loire](http://www.dailymotion.com/frapna_loire).

**Article 11 :** Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, d'annuler ou de modifier tout ou partie de la présente opération si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigeaient.

**Article 12 :** La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Toute difficulté d'interprétation et d'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.